

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 21 (1929)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Résumé de l'activité du Comité de l'Union syndicale suisse en 1928  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383739>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

semble des conditions de travail et d'existence en Russie des soviets prouve à l'évidence que la législation sociale russe, si belle en théorie, est lamentable dans la réalité et qu'elle traverse une grave crise.

## Résumé de l'activité du Comité de l'Union syndicale suisse en 1928.

Le programme d'activité pour 1928 était à deux questions près le même que celui des années précédentes. Les points nouveaux concernaient la statistique des salaires et la lutte contre le militarisme et la guerre. Il avait la teneur suivante:

- 1<sup>o</sup> Publication de la « Revue syndicale » et de la correspondance syndicale.
- 2<sup>o</sup> Statistique syndicale.
- 3<sup>o</sup> Statistique des salaires.
- 4<sup>o</sup> Encouragement de la politique sociale et économique dans le sens du programme syndical. En particulier:
  - a) en travaillant à la réalisation des assurances sociales;
  - b) en travaillant à l'application et à la généralisation de la semaine de 48 heures;
  - c) en travaillant à l'application de la loi concernant les subventions aux caisses de chômage.
  - d) en appuyant la revendication d'une législation fédérale sur la protection des locataires;
  - e) en travaillant à l'introduction et à l'application d'une loi sur la formation professionnelle;
  - f) en appuyant la propagande en faveur d'une loi sur le travail à domicile;
  - g) en appuyant la propagande en faveur d'une loi sur la suppression du travail de nuit dans les boulangeries et d'une loi concernant l'interdiction de l'emploi de la céruse dans la peinture;
  - h) en travaillant à l'obtention d'une loi fédérale sur les arts et métiers;
  - i) en appuyant les organisations du personnel fédéral dans l'application de la loi fédérale sur les traitements;
  - k) en appuyant la protection internationale du travail, en particulier en s'efforçant d'obtenir la ratification des conventions et recommandations adoptées aux conférences internationales du travail;
  - l) en sauvegardant les intérêts de la classe ouvrière dans toutes les questions la concernant en tant que consommatrice;
  - m) en travaillant au développement de la statistique économique et sociale officielle ainsi que des recherches de la conjoncture.
- 5<sup>o</sup> En stimulant la concentration des fédérations et le développement de leurs institutions.
  - a) par une étroite collaboration des organes dirigeants de l'Union syndicale, des fédérations centrales, des cartels cantonaux, et locaux et l'alimentation d'un fonds de solidarité;
  - b) par l'entrée dans les cartels cantonaux et locaux de toutes les sections affiliées à l'Union syndicale suisse;
  - c) par l'affiliation d'organisations de salariés encore en dehors de l'Union syndicale;

d) en organisant en commun la propagande faite en vue d'amener aux syndicats les ouvriers qui n'y adhèrent pas encore et en popularisant le programme syndical.

6° Travaux préparatoires pour une histoire de l'Union syndicale suisse.

7° Entretien des relations avec d'autres organisations.

8° Encouragement du travail d'éducation ouvrière.

9° Lutte contre le militarisme et la guerre.

*Rédaction de la « Gewerkschaftliche Rundschau » et de la « Revue syndicale ».* Nos deux organes ont traité de toutes les questions d'actualité touchant à la vie sociale et économique du pays. L'idée de consacrer certains numéros à une seule question a rencontré l'approbation générale. C'est ainsi que le numéro d'avril traita du problème ouvrier et celui de mai fut consacré au travail à domicile. Celui du mois d'août au travail féminin. Le numéro d'octobre traita la politique financière de la Suisse et celui de décembre les sports et leurs rapports avec le mouvement ouvrier. La documentation statistique continue à être remise aux secrétariats ouvriers et à la rédaction de la presse ouvrière en tirages à part.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1929, un supplément a été joint à la « Rundschau » pour le travail d'éducation: « Bildungsarbeit », tandis que la « Revue » continue à être l'organe de la Commission centrale d'éducation.

*La correspondance syndicale* a été envoyée régulièrement à la presse ouvrière de langue allemande et de langue française.

Le service *d'illustration* a continué cette année pour la presse ouvrière de langue française. Le montant des frais qui en résulte est réparti entre les journaux qui reproduisent les clichés.

Les rédacteurs de la presse syndicale ont été réunis pour examiner en commun la possibilité d'améliorer le contenu des journaux afin d'en augmenter l'intérêt pour les lecteurs. La question est à l'étude, elle n'a pas pu être résolue avant la fin de décembre.

*Statistique syndicale.* Le rapport annuel sur les fédérations syndicales en 1927 a été publié comme d'habitude dans un supplément annexé à la « Revue syndicale » et à la « Gewerkschaftliche Rundschau ».

*La statistique des salaires* a été mise en chantier selon les décisions prises. Malheureusement, les fédérations n'avaient pas encore toutes répondu à la fin de l'année par l'envoi de leurs questionnaires remplis. Le travail d'élaboration en est retardé de ce fait.

*Economie sociale.* Une requête a été adressée au Département fédéral de l'économie publique pour qu'il intervienne auprès des gouvernements cantonaux afin d'obtenir de ceux-ci qu'ils consentent des avances aux caisses de chômage syndicales sur les subventions cantonales et même communales qu'ils leur allouent. Le département a pris cette requête en considération, une circulaire a été envoyée à tous les gouvernements cantonaux.

Une conférence a eu lieu au Palais fédéral avec l'Office fédéral du travail et les représentants des caisses de chômage syndicales. Plusieurs questions y ont été discutées; elles tendaient à une *révision de l'Ordonnance d'application de la loi fédérale sur le subventionnement des caisses de chômage*. Un questionnaire de l'Office fédéral du travail, visant le même objet a été soumis à toutes les fédérations intéressées. Sur la base des réponses reçues, un mémoire fut ensuite remis au département de l'économie publique. A la fin de l'année, le département n'avait pas encore promulgué l'ordonnance projetée.

Une attention soutenue a été vouée aux législations cantonales et communales en matière d'assurance-chômage. Il a été possible de collaborer directement à plusieurs lois cantonales et règlements communaux sur la matière.

A la demande de l'Office fédéral du travail, un mémoire lui a été adressé sur la *question des allocations familiales*. Le point de vue de l'Union syndicale a en outre été fixé dans la « Revue syndicale », n° 2 de 1928 (page 43 et suivantes).

Un mémoire a été adressé au Département de l'économie publique en faveur de la *ratification de la Convention de Washington* et pour demander l'élaboration d'une loi sur *les arts et métiers*. Le texte en a été communiqué aux comités centraux. Il a été publié également dans la « Revue syndicale » de juin 1928 (page 205 et suivantes). Les points essentiels en ont été traités dans la « Rundschau » du mois d'avril 1928 (page 101 et suivantes).

Le projet de loi sur la *formation professionnelle* ayant été déposé aux Chambres par le Conseil fédéral en novembre 1928, l'étude de ce problème en a été aussitôt entreprise. Le travail est en cours.

Le comité syndical s'est occupé au cours de l'année écoulée de nombreuses questions résultant de *décisions de la Conférence internationale du travail*. Il s'agit surtout de l'interdiction de la cêruse, du travail de nuit dans les boulangeries, d'assurance-accidents, travail à domicile, etc.

La question des *vacances payées* a également retenu l'attention du comité syndical. Il a été convenu de commencer au printemps de 1929 une active propagande en faveur de cette revendication.

La nécessité de réglementer la *circulation des véhicules* à moteur a également été examinée au cours du dernier exercice. La proposition de faire une active propagande en faveur d'une législation cantonale sur la matière dans toutes les régions du pays, a pu être rapportée en raison de l'adoption par le Conseil national de la motion Bratschi, qui prévoit une loi fédérale. Le comité syndical continue à s'intéresser à la question de la durée du travail des chauffeurs de camions-automobiles et tout particulièrement de ceux qui sont occupés dans des entreprises soumises à la loi fédérale sur les fabriques.

La *délégation ouvrière à la commission fédérale des fabriques* lutte constamment contre la prolongation de la durée du travail. Les autorisations accordées sont maintenant conditionnées par la situation relative au chômage dans la profession. Une circulaire a été communiquée par le département de l'économie publique aux gouvernements cantonaux pour leur recommander une stricte application de la loi.

Le Conseil fédéral n'a pas encore fait connaître son opinion au sujet de la requête de l'Union syndicale concernant les dérogations à la semaine de 48 heures.

A la demande de la Fédération syndicale d'Amsterdam, une *enquête* a été faite sur la *durée du travail en Suisse*. Le résultat a été publié dans la « Revue syndicale », page 426, et la « Rundschau », page 406, du mois de décembre.

Une enquête a également été faite sur le droit de *coalition en Suisse*. Il n'a pas encore été possible de mettre la documentation en travail, des tâches plus pressantes retenant l'activité du bureau.

La réalisation de *l'assurance vieillesse-invalidité* semble se rapprocher. Le comité syndical a été invité vers la fin de l'année à se faire représenter à une commission d'experts pour examiner l'avant-projet publié par le département de l'économie publique. La réunion a eu lieu au début de l'année 1929.

*Economie politique*. Le comité de l'Union syndicale s'est comme l'année précédente beaucoup intéressé à la rationalisation. Diverses circonstances n'ont pas permis de donner suite à l'idée d'organiser un cours pour les fonctionnaires sur cet important problème.

La *question du blé* a continué à occuper le comité syndical. Le lancement du referendum contre l'élévation des droits de statistique a été décidé en

commun accord avec le parti socialiste suisse. La cueillette des signatures battait son plein à la fin de l'année.

Le comité syndical a été appelé à préavis sur les questionnaires qui seront utilisés pour le recensement des fabriques en 1930. Notre demande d'y joindre une enquête sur la production semble se heurter à l'opposition patronale.

Les travaux de statistique économique ont été régulièrement publiés dans nos organes. Ils ont retenu souvent l'attention de nos adversaires.

La communauté de travail pour la *protection des locataires* a continué son activité. Des requêtes furent adressées au Conseil fédéral. Un projet est actuellement en discussion au parlement. La commission s'efforce de l'améliorer au mieux des intérêts des locataires.

Il a été répondu à une demande du Département de l'économie publique au sujet d'un schéma international pour les *tarifs douaniers*.

Il a été répondu également à un questionnaire du Conseil fédéral au sujet de la *double imposition*.

*Mouvements de concentration de fédérations.* Le comité syndical a dû intervenir à la demande des tisserands à points plats pour assainir leur caisse de chômage. Des conditions de fusion avec la Fédération du textile ont été posées et qui furent acceptées en principe moyennant quoi les fédérations consentirent à venir en aide à la dite caisse de chômage. L'entente prévue prévoit la fusion des deux fédérations sus-nommées pour la fin de 1929.

Le conflit de Bâle a occupé souvent le comité syndical au cours de l'année. Pendant trois mois le camarade Schmidlin a été déplacé à Bâle pour mettre le nouveau secrétariat en action.

La *Fédération des lithographes* est rentrée dans l'Union syndicale avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 1927, à la suite de l'intervention du comité syndical.

Le comité syndical a désigné une commission de trois membres pour *étudier la situation des secrétariats de cartels syndicaux subventionnés*. Son travail s'est poursuivi durant toute l'année.

De nombreux *statuts de cartels* ont été ratifiés après examen préalable du comité syndical.

La *Fédération des chauffeurs et machinistes* a repoussé l'adhésion à l'Union syndicale suisse en son congrès du 27 mai 1928. Une demande de conclure une entente sur la même base que celle passée avec la Fédération suisse des sociétés d'employés a été repoussée par l'U. S. S.

*Entretien des relations avec d'autres organisations.* L'Union syndicale suisse a été représentée au *Conseil général de la F.S.I.* ainsi qu'aux congrès syndicaux d'Allemagne et d'Espagne.

Une délégation de l'Union syndicale a également participé aux travaux de *l'Organisation internationale du travail*: Conseil d'administration et conférence internationale du travail. Des rapports ont paru dans les organes de l'Union syndicale.

L'Union syndicale a collaboré comme par le passé dans plusieurs commissions fédérales et au conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

De bonnes relations furent entretenues avec l'Union suisse des sociétés de consommation. La collaboration à la Banque coopérative a été très active.

Les relations avec la Fédération des sociétés suisses d'employés ont pu être renforcées au cours de l'année par une entente écrite qui a été publiée dans nos organes.

*Travaux préparatoires pour l'histoire du mouvement syndical suisse.* Ces travaux n'ont pas beaucoup avancé en 1928.

*Lutte contre le militarisme et la guerre.* Ce point de notre programme n'a été mis en valeur que sous la forme de diffusion de diapositifs contre la guerre et de conférences données par les membres du secrétariat de l'U. S. S. Les brochures éditées par la F. S. I. que l'on comptait obtenir en 1928 n'ont pas encore paru. Un travail pratique plus intense ne semble pas pouvoir être très fructueux tant que des divergences de principes n'auront pas été éclaircies au sein du parti socialiste suisse.

*Encouragement du travail d'éducation.* La direction du travail d'éducation a été assumée au secrétariat de l'Union syndicale. De nouveaux statuts furent élaborés. Un livre de chant a été édité. Des pourparlers sont engagés pour l'achat d'une station de vacances.

*Autres questions.* Le comité de l'Union syndicale a participé à l'exposition de la presse à Cologne; à l'exposition de la Saffa à Berne. Il s'est occupé de la coopérative des sculpteurs de Brienz; de l'érection du monument Greulich que diverses circonstances retardent toujours; de la propagande en Suisse romande. De nombreux cours et conférences ont été organisés dans toutes les régions de la Suisse avec la collaboration du personnel de l'Union syndicale. La fête du 1<sup>er</sup> mai a été consacrée à la ratification de la convention des huit heures, conformément à l'invitation de la F. S. I.

La fonction de secrétaire à l'Union syndicale, devenue vacante par la mort du camarade Dürr, a été repourvue dès le 1<sup>er</sup> juin en la personne du camarade Martin Meister.

*Le comité syndical.*

## Economie politique.

### Les dividendes des sociétés anonymes suisses en 1927.

Depuis 1917 le Bureau fédéral de statistique publie périodiquement des récapitulations sur les dividendes des sociétés anonymes suisses. Cette statistique sur les dividendes a été améliorée ces derniers temps d'une façon réjouissante. Bien que les chiffres sont publiés plus vite qu'auparavant, où ils avaient ordinairement perdu toute leur actualité lors de leur parution, une publication encore plus rapide est encore désirable et certainement possible. La statistique est en outre plus vaste. Il est vrai qu'elle n'englobe encore aujourd'hui que le 22,5 pour-cent de toutes les sociétés anonymes, mais celles qui n'ont pas été recensées sont la plupart des sociétés de peu d'importance, ne disposant que d'un petit capital. La statistique comprend maintenant le 90 pour-cent du capital nominal de toutes les sociétés anonymes. Les dividendes établis concernent donc les  $\frac{9}{10}$  des actions suisses.

Nous extrayons les indications suivantes du *Journal de statistique suisse et d'économie publique* (1929, fascicule 1) édité par l'Office fédéral du travail.

Année	Sociétés anonymes recensées		Capital recensé de toutes les S. A. en %	Dividende	
	Nombre	Capital nominal en 10 0 fr.		en 1000 fr.	en %
1917	777	2,799,857	70,2	160,879	6,47
1918	712	3,180,237	73,3	192,638	6,73
1919	796	3,538,349	77,4	219,351	6,75
1920	1242	4,297,037	86,1	229,698	5,89
1921	1476	4,623,285	87,8	158,019	3,70
1922	1538	4,670,025	84,7	159,881	3,68
1923	1874	4,715,571	86,4	208,860	4,81
1924	1883	4,814,834	88,4	261,253	5,86
1925	1973	4,876,949	88,6	284,153	6,24
1926	2108	5,062,836	88,3	288,238	6,18
1927	2230	5,475,735	90,0	350,276	7,02